

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES ET EUROPEENNES

Bureau de l'Environnement YB/PR

ARRETE Nº 03-2696 du 13 juin 2003

OBJET: Site Natura 2000 de la Forêt de Sillé.

Création du comité de pilotage du document d'objectifs.

LE PRÉFET DE LA SARTHE Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 concernant à la conservation des habitats naturels de la flore et de la faune sauvages ;

VU l'ordonnance du 11 avril 2001 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement;

VU les articles R.214-23 et R.214-25 du code rural;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

ARRETE

Article 1er - Un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi et la réalisation du document d'objectifs Natura 2000 du site de la Forêt de Sillé (code FR 5200650) est créé.

Article 2 - Le comité de pilotage est présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe.

Article 3 - Il est composé de 3 collèges comprenant les titulaires suivants ou leurs représentants :

A - Collège des administrations d'Etat et autres établissements publics et organismes

- . M. le Directeur Régional de l'Environnement des Pays de la Loire ;
- . M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Sarthe;
- . M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Sarthe ;
- . M. le Chef du Service Interdépartemental de l'Office National des Forêts,
- . M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- . M. le Chef de la Brigade Départementale du Conseil Supérieur de la Pêche.

.../...

B - Collège des collectivités territoriales et assimilés

- . M. le Président du Conseil Régional;
- M. le Président du Conseil Général de la Sarthe;
- . M. le Conseiller Général de Sillé-Le-Guillaume
- M. le Conseiller Général de Fresnay-sur-Sarthe;
- M. le Maire de Mont-Saint-Jean,
- . M. le Maire de Montreuil-Le-Chétif,
- . M. le Maire de Sillé-Le-Guillaume.
- M. le Maire de Crissé;
- . M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sillé ;
- . M. le Président du Syndicat Mixte d'Exploitation du centre de loisirs et de plein air du lac de Sillé-Le-Guillaume ;
- . M. le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Sarthe.

C - Collège des professionnels, des associations et des usagers

- M. le Président du Parc Naturel Régional Normandie-Maine;
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme de la Sarthe;
- . M. le Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre ;
- . M. le Président du Comité Départemental du Tourisme Equestre ;
- . M. le Président de la Fédération Départementale de Cyclisme section VTT;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs;
- M. le Président de la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique;
- M. le Président de l'association Sarthe Nature Environnement.

Article 4 - Le comité de pilotage se réunira autant que de besoin, à l'initiative de son Président, et plus particulièrement :

- . Au démarrage de l'étude pour valider la démarche de l'échéancier;
- . A l'issue de la phase d'inventaire;
- . A l'issue de la phase d'interprétation ;
- . Pour validation du document d'objectifs réalisé.

Article 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe, le Directeur Régional de l'Environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour amplication, L'Attaché, Chef de Bures

Yvette BRUNOT

LE PRÉFET, P/LE PREFET, Le Secrétaire Général Signé: Denis LABBE